

DEPARTEMENT : PYRENEES-ORIENTALES (66)
AYGUATEBIA TALAU

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AOUT 2021

Présents : Sylvie Torras, Georges Vicens, Thierry Oliva, Christian Goze, Pierre Minda

Absents : Francis Pagès, Edwige Petit (procuration à Georges Vicens)

VALIDATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2021

Les élus signent le Registre des Délibérations pour valider les délibérations prises à l'issue du Conseil Municipal du 12 juin 2021.

DEMANDES DE FONDS DE CONCOURS POUR PLUSIEURS TRAVAUX A REALISER SUR LA COMMUNE

La Communauté de Communes Pyrénées Catalanes a attribué le 2 novembre 2020 à la Commune d'Ayguatébia-Talau un fonds de concours d'un montant de 22 000 €. Cette somme est versée à hauteur de 50% du montant HT des dépenses de travaux présentées.

La Commune d'Ayguatébia-Talau a déjà sollicité l'aide de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes par le biais de ce fonds de concours pour des travaux sur la piste forestière de MM. Llaurensy et Roigt (1 950 € soit 50% de 3 900 € HT) et pour la réfection d'un mur à Talau (7 114 € soit 50% de 14 228 € HT).

12 936 € sont donc encore susceptibles d'être versés.

Sont éligibles :

La réparation d'un mur à Ayguatébia pour un montant de 12 260 € HT (travaux déjà réalisés)

Des travaux de sécurisation et d'amélioration des voies pour un montant de 10 464 € HT

Des travaux d'électricité à la mairie et au terrain de pétanque pour un montant de 1331 € HT

La réparation et la mise en sécurité de l'horloge de l'église pour un montant de 1 821 € HT

La peinture d'une dalle à Talau pour un montant de 1 838 € HT

Le Conseil Municipal valide l'utilisation de ce fonds de concours pour la réalisation de ces travaux.

VALIDATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, ET REGULARISATION DE LA TARIFICATION DE L'EAU A COMPTER DE 2022

Le rapport sur le prix et la qualité du Service public de l'eau potable et de l'Assainissement doit être présenté au Conseil Municipal et approuvé dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice précédent, pour être ensuite transmis à l'Observatoire National des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Départemental des Pyrénées Orientales nous demande de mettre en conformité légale la facturation de l'eau sur la commune à compter de 2022.

Dans le cadre d'une facturation au forfait, 120 m³/an doivent être facturés à chaque foyer.

Afin de conserver le même montant de facturation que précédemment, l'abonnement à l'assainissement devra être facturé 60.50€ (au lieu de 12€), l'abonnement à l'eau potable 60.50€ (au lieu de 33€), et le prix au m³ 0€ au lieu de 0.86€ et 0.91€, ce qui donnera un montant de facturation de 121€ par foyer, correspondant à un prix de 1.01€ du m³ (minimum requis pour prétendre à des aides à la gestion communale de l'eau).

Le Conseil Municipal souhaite reporter à la prochaine séance sa décision car des précisions sont à apporter. L'élaboration des schémas directeurs de l'eau potable et de l'eau usée commencée il y a deux ans est terminée. Les schémas directeurs seront présentés à la commune au dernier trimestre 2021. Ces documents sont indispensables pour établir un diagnostic précis de nos réseaux d'eau. Le bureau d'étude établira aussi une liste de travaux nécessaires et subventionnables pour entretenir, améliorer et rénover ces réseaux.

2026 est la date butoir fixée par les autorités pour modifier la gestion de l'eau dans les communautés de communes. Il sera décidé par les élus soit de conserver la gestion de l'eau soit de transférer la compétence à la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes. Dans les deux cas, la dérogation actuelle de facturer l'eau au forfait n'aura plus cours, il faudra donc installer des compteurs individuels à la charge du gestionnaire.

POSTE D'EMPLOYE TECHNIQUE COMMUNAL

Monsieur Bernard Auxach quittera son poste d'employé technique à la commune d'Ayguatèbia-talau, par voie de mutation, le 15 septembre 2021.

Une déclaration de vacance d'emploi a été transmise au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales le 30 juillet 2021 et la date limite de candidature a été fixée au 28 septembre 2021. Le recrutement pourra avoir lieu à partir du 5 octobre 2021.

Le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire pour organiser en présentiel les entretiens avec tous les candidats sur une ou deux journées. Une grille de critères de compétences hiérarchisées sera élaborée par l'ensemble des élus.

Considérant que Monsieur Bernard Auxach sera en congé à partir du 27 août 2021 jusqu'au 14 septembre 2021, date de son départ de la collectivité, qu'il faut attendre la fin de la publication de vacance d'emploi pour choisir et recruter un candidat, et que celui-ci ne sera peut-être pas disponible immédiatement s'il doit effectuer un préavis dans son ancien emploi, le Conseil Municipal réfléchit aux modalités d'entretien de la commune pendant les mois de septembre, octobre et novembre 2021 et mandate Monsieur le Maire pour trouver une solution : emploi d'un intérimaire, embauche de prestataires ou demande à la Communauté de Communes Pyrénées catalanes du détachement d'un employé sur la commune.

DESIGNATION DES GARANTS DE L'AFFOUAGE

Mesdames Sylvie Noiro et Evelyne Sallane ainsi que Monsieur Jean-François Davy sont d'accord pour être désignés comme garants d'affouage pour la saison 2021-2022. Certains ont sollicité la prolongation de leur coupe 2020-2021, ce qui a été validé par l'ONF.

Le Conseil Municipal valide la désignation des trois garants de la nouvelle saison d'affouage et la proposition de Monsieur le Maire de demander à l'ONF d'ici le 15 septembre d'organiser les lots pour qu'ils soient attribués par tirage au sort à ceux qui sollicitent une nouvelle coupe (prestation payante pour la commune).

PRESENTATION DU RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES CONCERNANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PYRENEES CATALANES

La Communauté de Communes Pyrénées Catalanes demande à Monsieur le Maire de présenter à son Conseil municipal le rapport d'observations définitives sur la période 2014-2019 rendu par la Cour des Comptes le 16 juin 2021 afin d'en débattre en s'appuyant sur l'analyse communiquée par la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

Monsieur le Maire souhaite reporter cette présentation à la prochaine séance.

VOTE DE LA MOTION DE LA FEDERATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIERES

La Fédération Nationale des Communes Forestières demande au Conseil municipal de voter la motion qui « exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes forestières » ainsi que « la révision complète du contrat d'objectifs et de performance Etat-ONF », et qui « demande une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises » et « un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Le Conseil Municipal souhaite reporter à la prochaine séance sa décision car des précisions sont à apporter.

REFLEXION SUR L'APPEL A PROJETS « DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL »

La commune d'Ayguatébia étant éligible au dispositif de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), Monsieur le maire propose au conseil municipal de réfléchir à cette opportunité de bénéficier de subventions pour des projets de rénovation thermique, mise aux normes et sécurisation des équipements publics, développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements, développement du numérique et de la téléphonie mobile, création, transformation ou rénovation de bâtiments scolaires, réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

A la demande du Conseil municipal, la rénovation énergétique de nos six logements communaux a fait l'objet d'une étude menée par le SYDEEL 66, étude pratiquement terminée. Ces diagnostics permettront de s'adresser aux entreprises pour établir des devis et ensuite nous pourrons monter des dossiers de demandes de subventions auprès de plusieurs instances dont l'Etat (DSIL), la Région, le Département, France Relance, la Banque des Territoires et la CEE.

QUESTIONS DIVERSES

Des places de stationnement situées Route du Col de Jouel présentent un problème de sécurité car sont au bord d'un précipice non protégé.

Le panneau d'information situé sur la route du Col de Jouel est en mauvais état.

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Charpantier, habitant d'Ayguatébia a effectué la réparation, nous le remercions vivement.

Le dépôt d'encombrants sur le territoire de la commune plusieurs jours avant leur collecte par le service intercommunal génère des problèmes de sécurité, d'hygiène et d'esthétique. A l'avenir la mairie informera la population de la date à laquelle les encombrants peuvent être déposés, après que la Communauté de Communes l'ait informée de cette date (ce qui n'a pas été le cas cette fois).